



4

Mise à jour permanente

Aldo Carro, Responsable de l'Unité vérification et intégration des données cadastrales



Mise à jour permanente

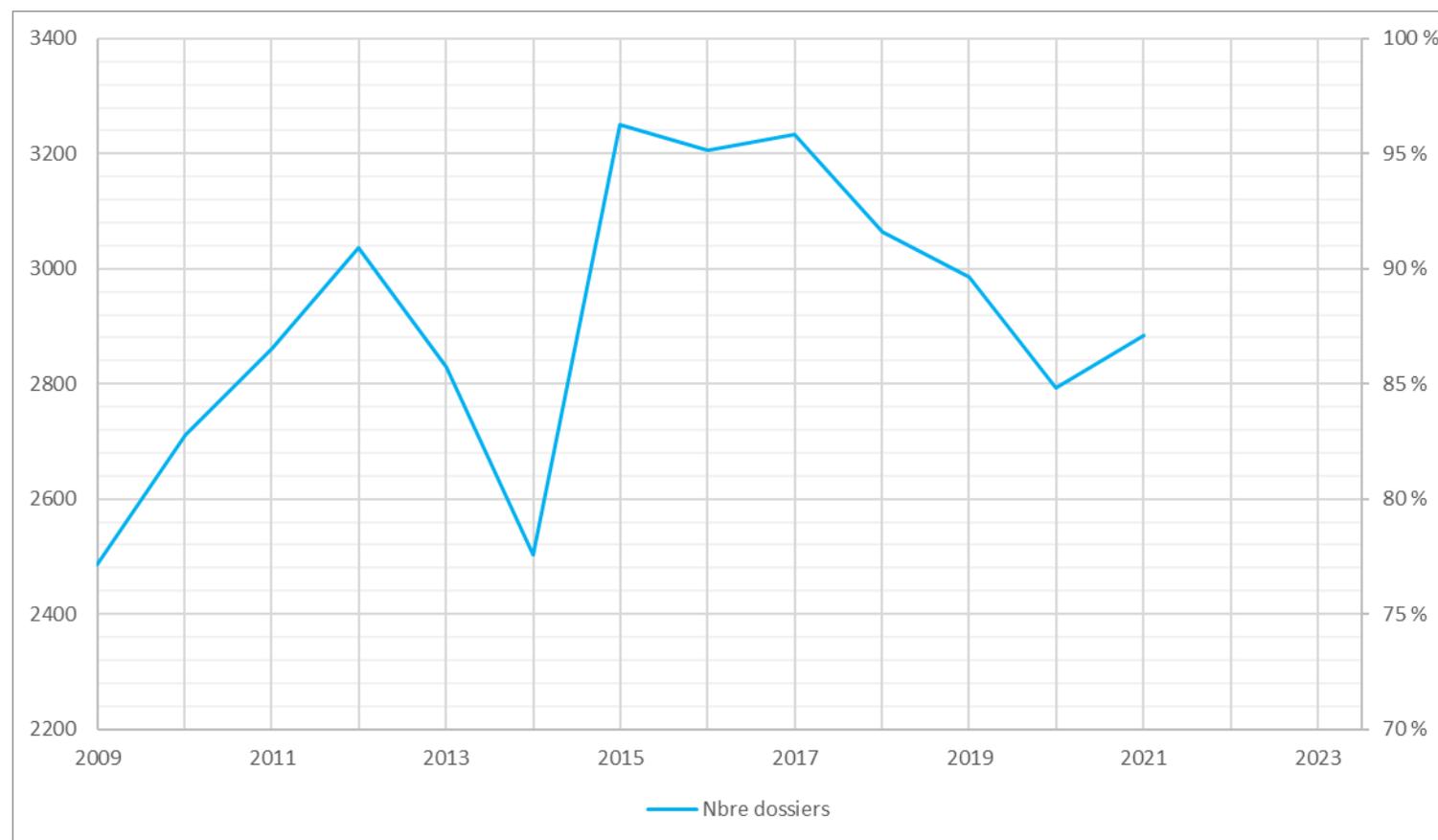
- Bilan des mutations
 - Quantité, qualité et validité
- Bâtiments projetés
 - Saisie des bâtiments et adresses projetés
- Normes DCG
 - 2015
- Tableau de mutation
 - DDP
- ConverCe



Bilan des mutations

Quantité de dossiers

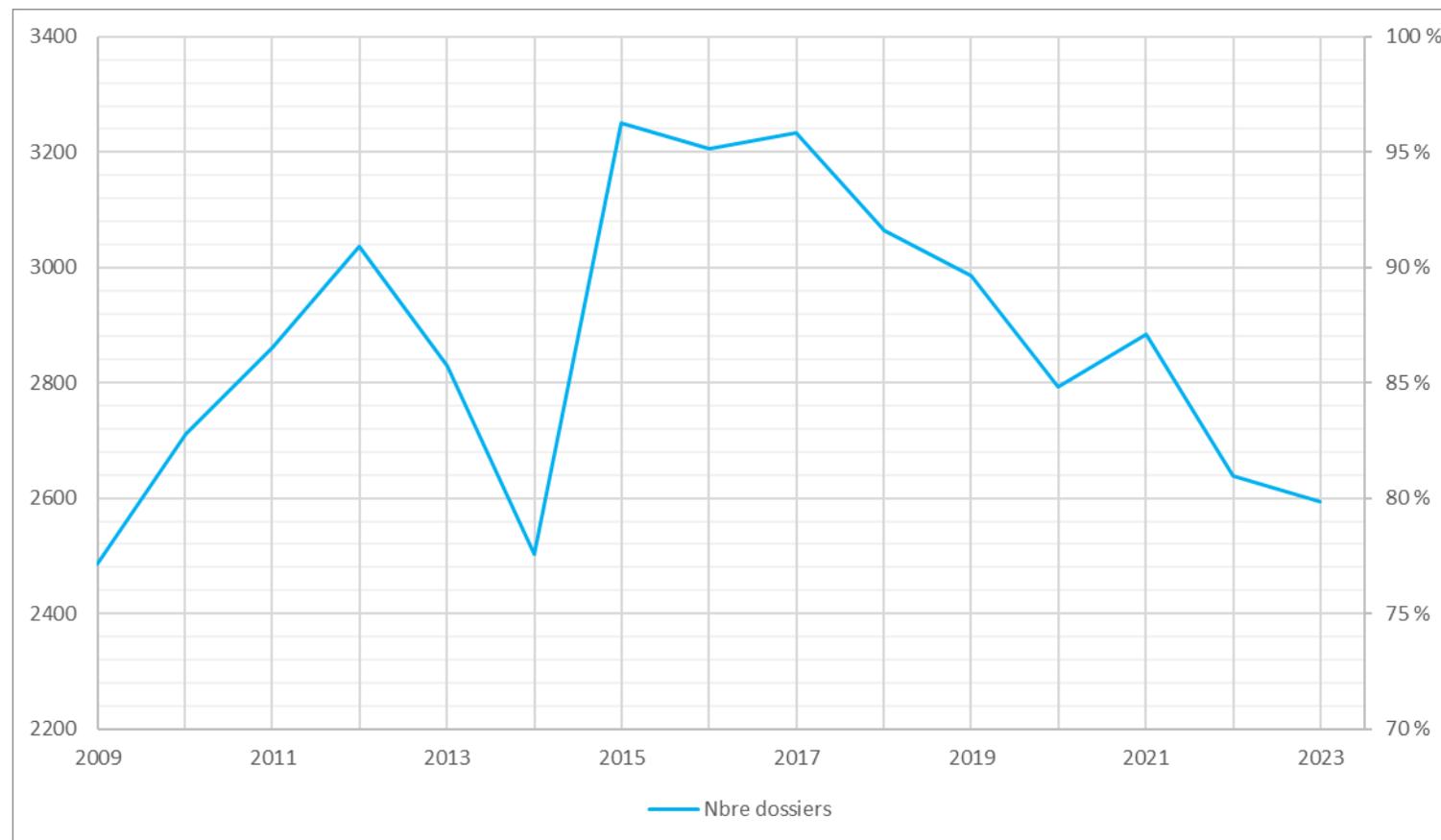
Année	Nbre dossiers en BDCO
2009	2487
2010	2711
2011	2861
2012	3036
2013	2830
2014	2503
2015	3251
2016	3205
2017	3234
2018	3064
2019	2986
2020	2793
2021	2884



Bilan des mutations

Quantité de dossiers

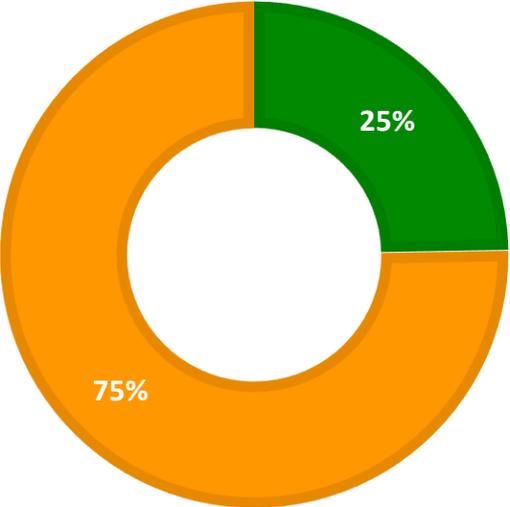
Année	Nbre dossiers en BDCO
2009	2487
2010	2711
2011	2861
2012	3036
2013	2830
2014	2503
2015	3251
2016	3205
2017	3234
2018	3064
2019	2986
2020	2793
2021	2884
2022	2639
2023	2595



Bilan des mutations

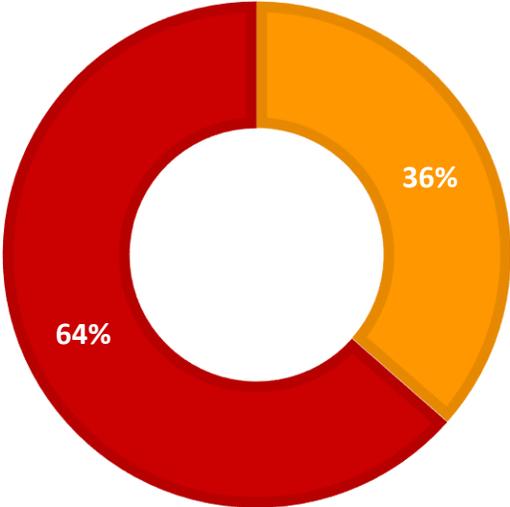
Par type de dossiers

■ BFS, BFD ■ BAT, TAX, CDS, OTHER



Par type de traitement

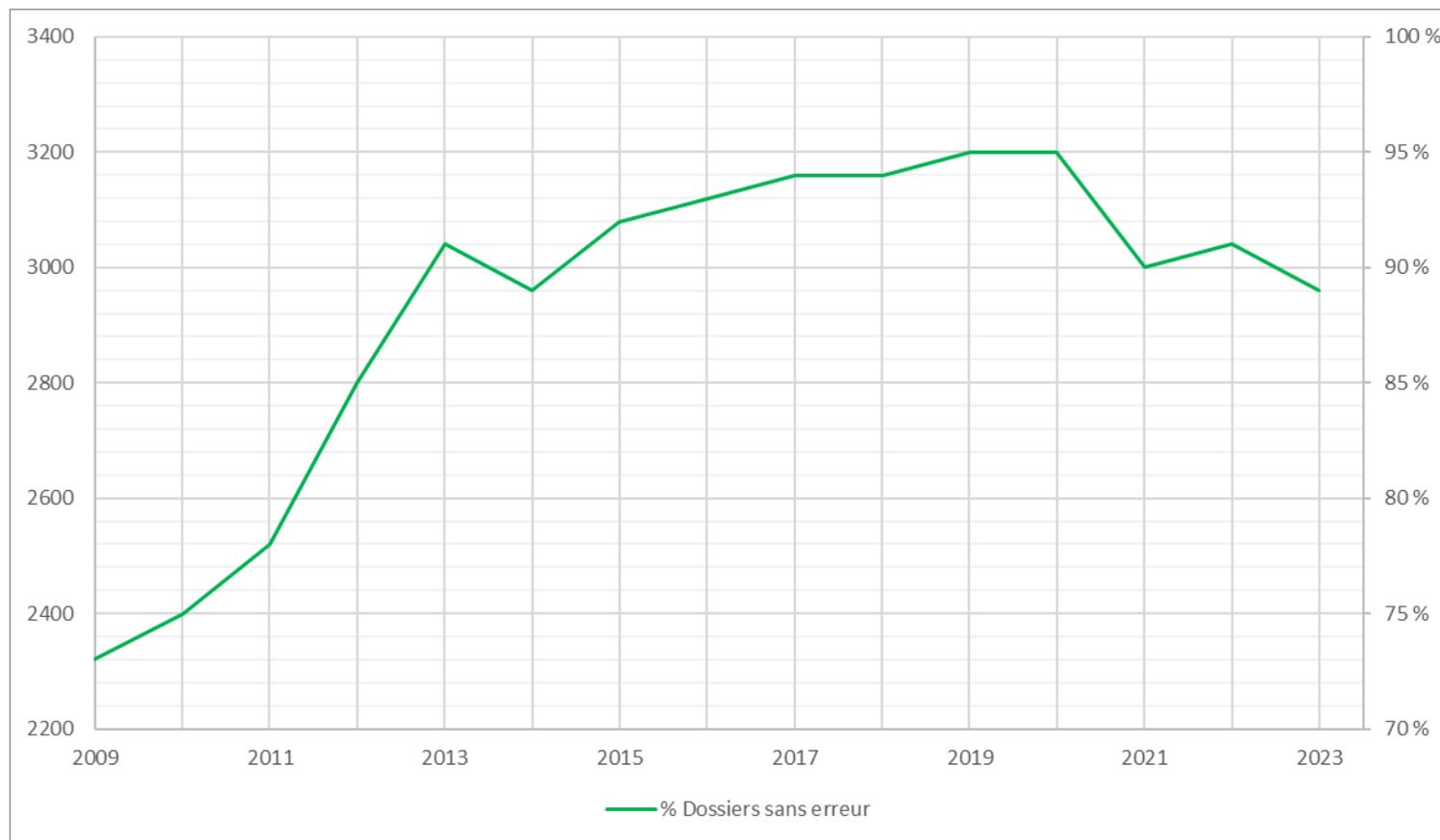
■ Interlis ■ Point



Bilan des mutations

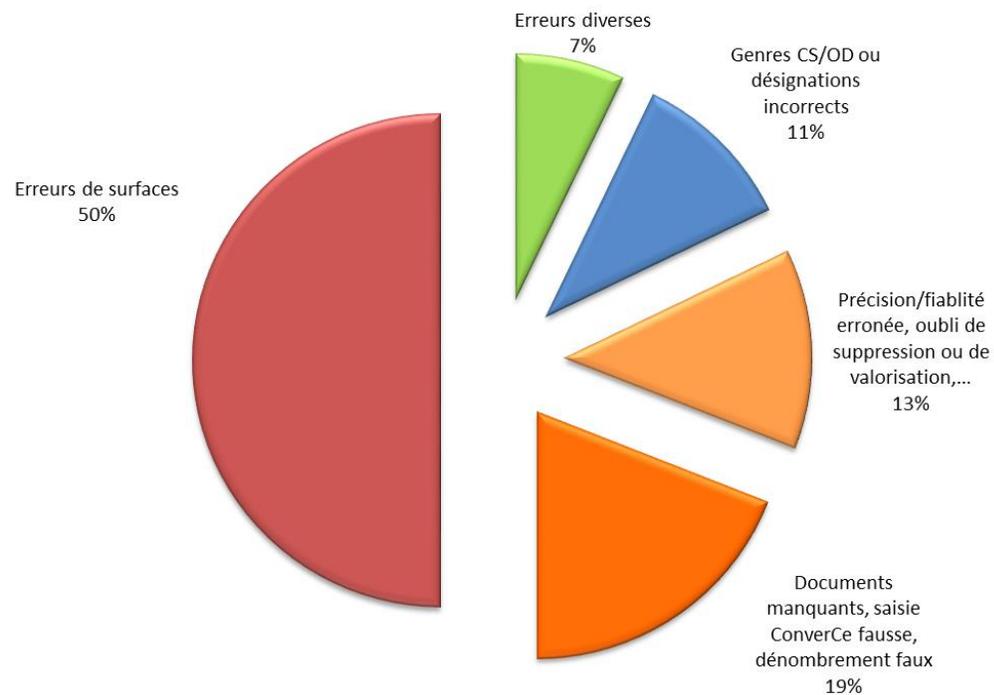
Qualité des dossiers

Année	% Dossiers sans erreur
2009	73 %
2010	75 %
2011	78 %
2012	85 %
2013	91 %
2014	89 %
2015	92 %
2016	93 %
2017	94 %
2018	94 %
2019	95 %
2020	95 %
2021	90 %
2022	91 %
2023	89 %

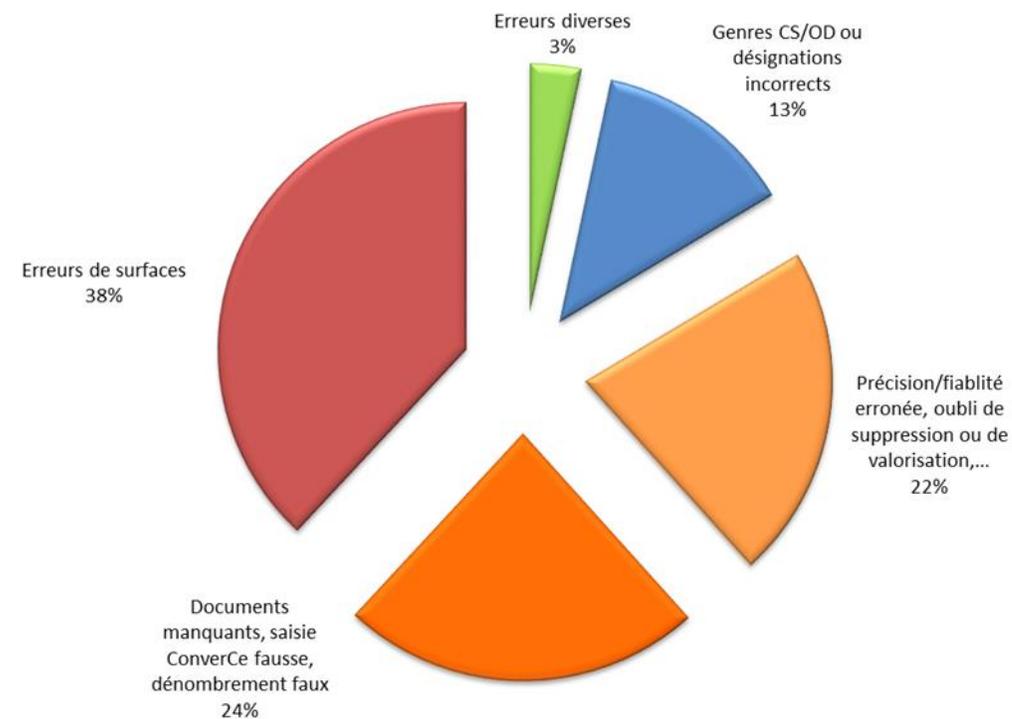


Dossiers de mutation

2020

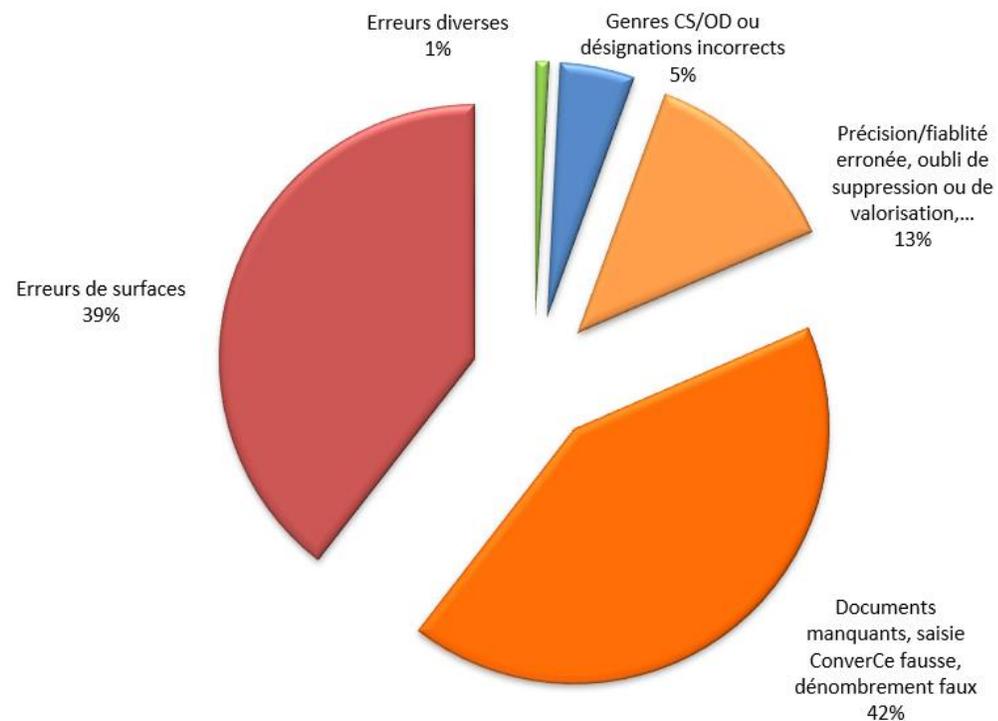


2021

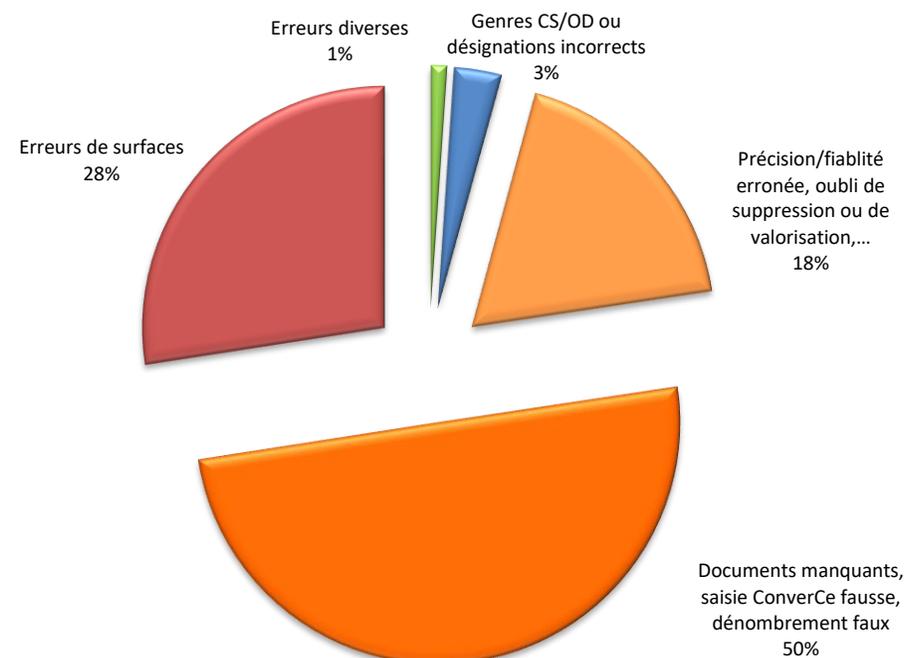


Dossiers de mutation

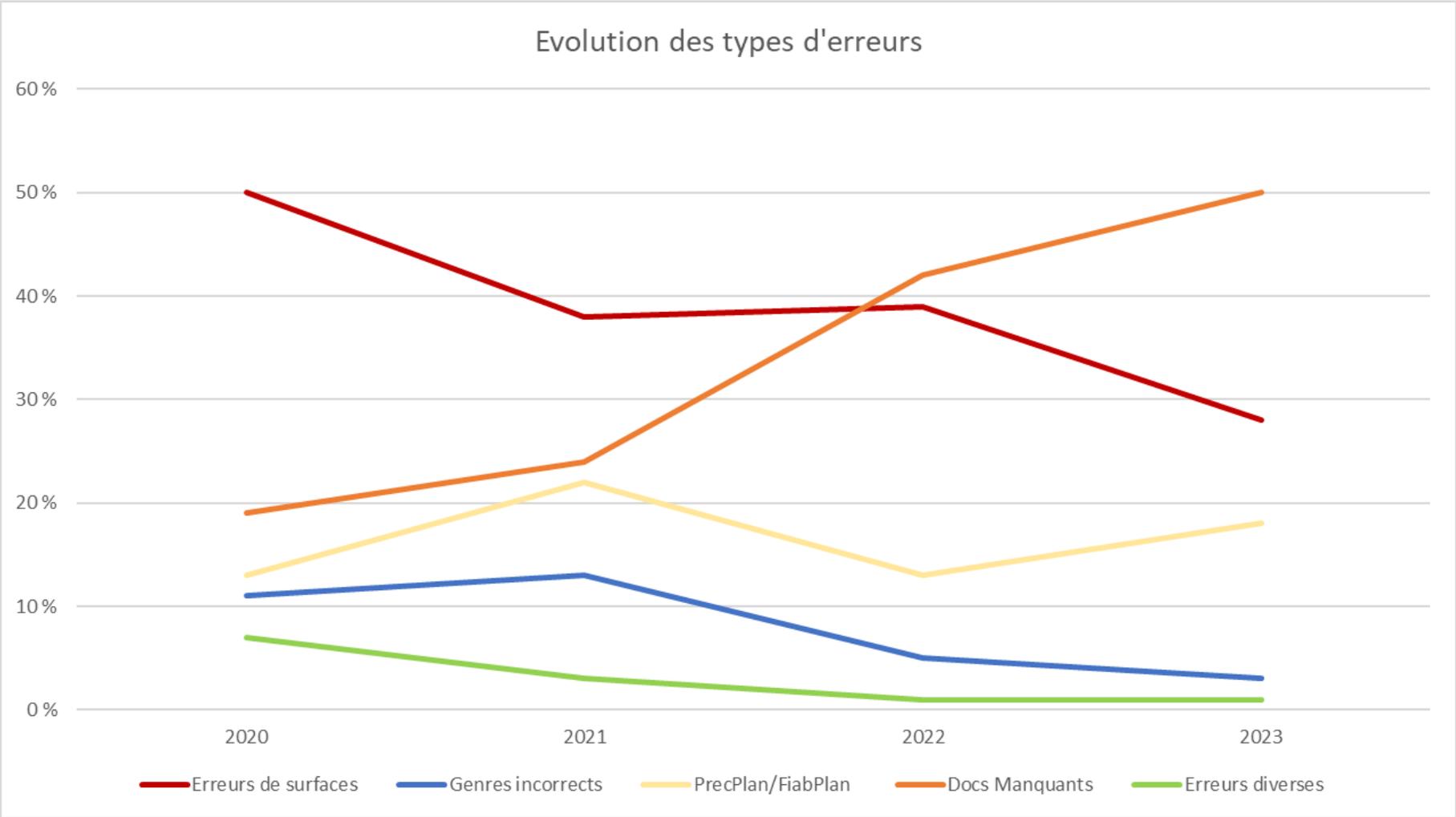
2022



2023



Dossiers de mutation



Dossiers de mutation

Validité des dossiers

- Art. 28, alinéa 2 du RLGéo-VD

2 La durée de validité des dossiers de mutation n'excède pas 3 ans. Elle peut exceptionnellement être prolongée pour une durée maximale de 2 ans à la requête de son auteur.

3 La requête de prolongation doit être motivée et déposée par écrit auprès du service en charge de la mensuration officielle .

Toute requête doit être déposée avant les 3 ans par son auteur (géomètre breveté)



Dossiers de mutation

Dossier avec contenu simplifié

- *Pour les dossiers qui n'impliquent aucun changement au feuillet du RF (**Dossiers à ne pas transmettre au RF**), il est possible d'établir un dossier avec contenu simplifié composé uniquement d'un simple croquis ou schéma et d'une liste de coordonnées (voir lettre du 23.01.2018).*

Ce type de dossier n'est pas facturé.



Bâtiments projets



Saisie des bâtiments et adresses projetés

- *Depuis le 1^{er} juillet 2016, pour chaque dossier mis à l'enquête publique, la DCG réceptionne le nouveau bâtiment projeté (norme DCG 6355) ;*
- *Un bâtiment projeté s'entend pour tout ajout ou modification de surface de la couverture du sol, dont l'attribut genre a pour valeur "bâtiment" et qui implique une mise à jour du plan du registre foncier (questionnaire général de la CAMAC).*

Chaque bâtiment projeté est décrit par une ou plusieurs géométries fermées **qui correspondent aux périmètres des modifications** figurant sur le plan d'enquête.

Bâtiments projets

Saisie des bâtiments et adresses projetés

Evolution future

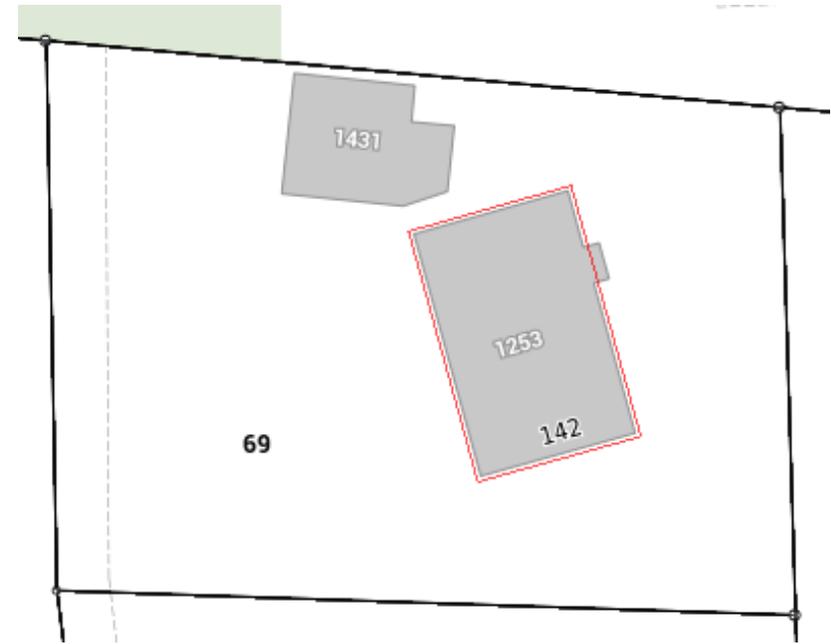
- *Il ne s'agira plus de livrer uniquement l'agrandissement du bâtiment, mais toute la géométrie du nouveau bâtiment.*

Merci de bien analyser les objets mis à l'enquête avant d'indiquer la phrase « Le projet implique la mise à jour du plan du RF ».

Par exemple, les panneaux photovoltaïques au sol, ainsi que la pose d'une isolation périphérique de 10 cm dans une numérisation avec un PrecPlan de 30 cm ne nécessitent pas un dossier de mutation.



Bâtiments projets



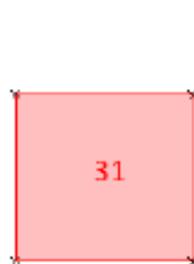
2015 - Dénombrement des éléments

- *Lors de la précédente rencontre (30 juin 2022), nous vous annonçons une mise à jour de la norme DCG 2015 - dénombrement des éléments ;*
- *Celle-ci intègre, dorénavant, des exemples tels que le dénombrement lors de la pose d'isolation périphérique, de l'immatriculation de bâtiments contigus et de couvert avec ou sans numéro ECA.*

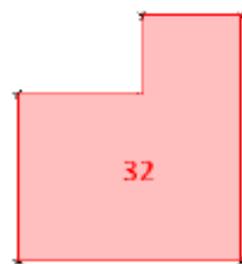
Il est précisé que pour les dossiers liés (BAT + BFS), le GOP peut saisir le dénombrement sous un seul des dossiers en mettant, sous commentaire, le numéro du dossier lié.

Normes DCG

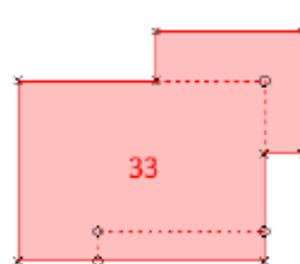
Exemples de cas



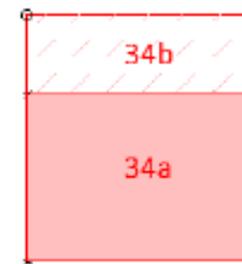
4 pts = 1.0 bât. CS



6 pts = 1.0 bât. CS



8 pts = 1.5 bât. CS
4 pts sit. (détail de bâtiment)



4 pts = 1.0 bât. CS
2 pts = 0.5 bât. OD



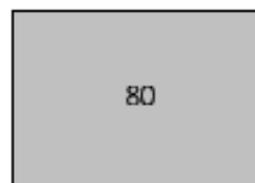
Bâtiment ECA 19 = 4 pts = 1.0 bât. CS
Bâtiment ECA 12 = 2 pts = 0.5 bât. CS
Bâtiment ECA 71 = 2 pts = 0.5 bât. CS



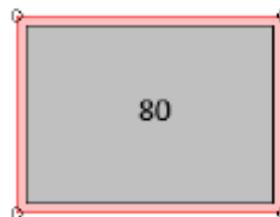
Bâtiment ECA 51 = 8 pts = 1.5 bât. CS
Bâtiment ECA 51 = 1 pt sit. (détail de bâtiment)
Bâtiment ECA 2022 = 5 pts = 1.0 bât. CS



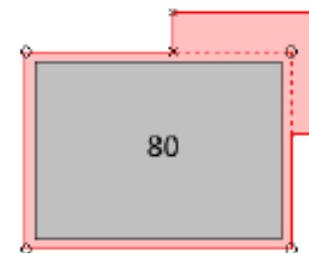
Normes DCG



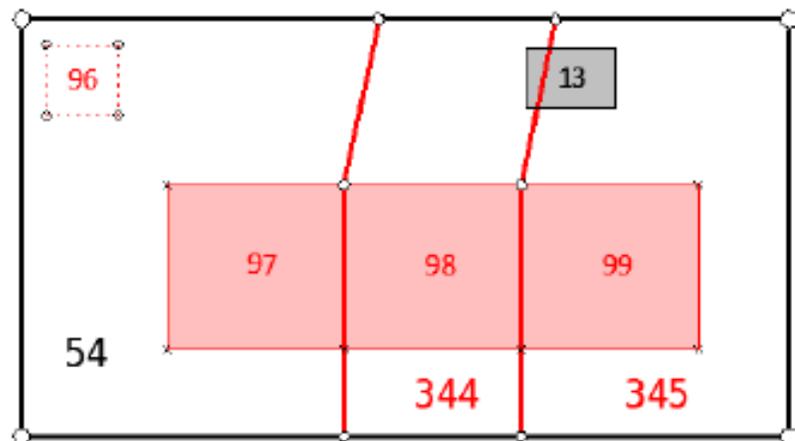
Bâtiment existant



Isolation de bâtiment
4 pt sit.



Isolation et agrandissement de bâtiment
5 pts = 1.0 bât. CS
4 pt sit.



Dossiers BAT et BFS liés

Un dossier technique pour deux dossiers juridiques
Dénombrement global reporté sous un seul dossier ConverCe

Bâtiment ECA 13 = pas de bâtiment dénombré

Couvert ECA 96 = 4 pt sit.

Bâtiment ECA 97 = 3 pts = 0.5 bât. CS

Bâtiment ECA 98 = 1 pt = 0.5 bât. CS

Bâtiment ECA 99 = 2 pts = 0.5 bât. CS

6 points limites nouveaux

Tableau de mutation

Lettre du 9 février 2024

Droit distinct et permanent (DDP)

- *Les feuillets du RF concernant les **DDP** ne comportent plus d'indication de **surfaces** de nature hormis pour les **bâtiments**. Il convient donc d'adapter vos tableaux de mutation à cette nouvelle pratique du RF.*

Bâtiment(s), 2994 m²
Accès, place privée, 3'002 m²
Forêt, 1'654 m²
Jardin, 3'438 m²
Bâtiment industriel, N°
d'assurance: 1067, 2994 m²
(sur plusieurs immeubles)

Bâtiment industriel, N°
d'assurance: 1067, 2994 m²
(sur plusieurs immeubles)



Tableau de mutation

Lettre du 9 février 2024

Droit distinct et permanent (DDP)

- *Suite à notre lettre, certains GOP ont vu leur dossier être refusé par certains conservateurs.*

Une séance DRF-DCG a permis de clarifier la situation :

- *La décision de ne plus faire figurer les autres CS sur le DDP a été confirmée ;*
- *Celle-ci n'avait pas été annoncée aux différents conservateurs par la DRF ;*
- *Depuis, les conservateurs ont été informés.*

Le GOP a toujours la possibilité de les faire figurer sur son tableau.

Ni la DCG, ni les RF ne considèreront le tableau comme étant faux.



Procédure de connexion

- *Depuis le 18 novembre 2020, la procédure de connexion modifiée avec l'introduction d'une authentification à deux facteurs avec SMS (authentification forte) ;*
- *Les limites du système (nombre de postes autorisés, envoi de SMS,...), mises en évidence lors du confinement, avaient contraint la DGNSI à modifier la structure même de ConverCe (hiérarchie, droits,...).*

Procédure de connexion

- *La solution retenue impliquait la création d'un IUP par collaborateur.*
- *Les GOP intéressés avaient été invités à transmettre à la DCG une liste des collaborateurs devant obtenir un accès.*
- *A ce jour, plus d'une centaine de IUP ont été créés, désactivés ou transférés.*

Le GOP reste responsable de communiquer, à la DCG, tout départ de collaborateur.

Saisie des mandats

- *Depuis le 1^{er} juillet 2016, tout nouveau mandat de cadastration devra être enregistré dès son attribution dans ConverCe par la création d'un dossier ;*
- *Le dossier doit impérativement contenir le numéro de la parcelle concernée, le type Bâtiment et la date de réception du mandat dans la case commentaire.*

Identification du client	
No du dossier technique GOP	<input type="text"/>
Geometre operateur	DCG, 1014 Lausanne Adm cant VD ▼
Personne de contact	M. Aldo Carro
Commentaire	Mandat reçu le 20.06.2024

